

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les élèves du collège Claude Debussy peuvent déjeuner au Lycée Albert CAMUS tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'accompagnement des élèves jusqu'au lycée et pendant le repas est assuré par le collège Debussy.

I-INSCRIPTIONS

FORFAITS 2 jours ou 4 jours :

Les élèves peuvent déjeuner au lycée selon l'un des deux régimes suivants :

- forfait deux jours : l'élève déjeune deux fois par semaine, **toujours les mêmes jours**,
- forfait quatre jours : l'élève déjeune 4 fois par semaine.

A titre exceptionnel, un repas peut être pris à l'unité (sur demande écrite et à un tarif plus élevé).

Au mois de septembre, la famille demande pour l'élève une inscription en qualité de demi-pensionnaire. Cette inscription s'effectue *a priori* **pour l'année entière**. En cas de forfait 2 jours, la famille indique quels seront les jours de déjeuner.

Les modifications de régime (externe ou ½ pensionnaire, régime 4 jours ou régime 2 jours, jours de repas, ...) ne pourront, sur demande écrite, être acceptées qu'**en fin de trimestre**.

En cours de trimestre, seuls des changements exceptionnels de situation familiale, des événements exceptionnels, pourraient justifier, sur demande écrite et motivée, le fait que le collège, en lien avec le lycée Camus, valide une demande de changement.

II-TARIFS

A - Chaque année, les tarifs de la ½ pension sont votés en conseil d'administration. A titre indicatif, vous trouverez ci-dessous les tarifs en vigueur pour les 3 trimestres de 2021 (en proportion du nombre de jours par trimestre).

Forfait 4 jours : **455 €**, soit :

- Janvier à mars 2021 → 137,00 € (valeur indicative)
- Avril à juin 2021 → 137,00 € (valeur indicative)
- Septembre à décembre 2021 → 181,00 € (valeur indicative)

Forfait 2 jours : **227.50 €**, soit :

- Janvier à mars 2021 → 68.50 € (valeur indicative)
- Avril à juin 2021 → 68.50 € (valeur indicative)
- Septembre à décembre 2021 → 90.50 € (valeur indicative)

B - De manière exceptionnelle et sur demande écrite, un déjeuner peut être acheté à l'unité. Le montant du repas est alors de **4,10 €**. (2021)

C - Pour les invités ou les personnes adultes de l'extérieur, le montant d'un repas exceptionnel est de **6,50 €**, payable à l'avance. (2021)

III- BOURSES

Pour les élèves boursiers et demi-pensionnaires, le paiement des bourses s'effectue **après déduction** des frais de demi-pension.

Rappel : les bourses sont liées à la scolarité de l'élève ; en cas d'absence prolongée non justifiée, le montant de la bourse peut être réduit (proportionnellement aux jours d'absence).

IV- REMISES

Remise d'ordre :

I- Du fait de l'élève, **sur demande écrite de la famille** :

- absence de plus de 10 jours par an pour raisons médicales ou circonstances familiales justifiées.

II- Du fait de l'établissement :

- fermeture pour cause d'examen,
- journée banalisée,
- stage, sortie, voyage,
- fermeture du service de restauration,
- exclusion de l'élève de l'établissement ou du service de restauration.

Lorsque l'annulation est du fait de l'établissement, la remise est effectuée automatiquement sans demande de votre part.

V- AIDES ACCORDEES SUR DECISION DE LA COMMISSION DE FONDS SOCIAL

Le collège dispose d'un fonds social destiné à aider ponctuellement les familles rencontrant des problèmes financiers importants, principalement en ce qui concerne le paiement de la demi-pension, les frais de transport et les fournitures scolaires.

Ces aides sont accordées par la Commission de fonds social sur proposition de l'assistante sociale, après étude des dossiers.

En cas de problèmes financiers importants, vous pouvez par conséquent contacter l'assistante sociale du collège afin de constituer un dossier au collège, au 02.40.43.85.02.

VI- LE PAIEMENT

- La demi-pension (forfait) est réglable en trois trimestres et payable d'avance. Les avis aux familles seront remis à votre enfant en début de trimestre.

- En cas de non paiement et sans nouvelles de votre part, l'agent comptable du collège peut missionner un huissier qui sera chargé de recouvrer les sommes dues, ce qui engendrera des frais supplémentaires à votre charge.



Collège Claude Debussy

1 rue du Doubs - 44 107 NANTES Cédex 4 - Tél. : 02 40 43 85 02 / Fax : 02 40 43 85 28
<http://clg-debussy-44.ac-nantes.fr> / courriel : ce.0440286x@ac-nantes.fr